

AFRIQUE MINIÈRE ÉQUATORIALE (1921-1934)

CONSTITUTION
(Cote de la Bourse et de la banque, 22 mars 1921)

Afrique minière équatoriale (A. E. M.). — Capital 1.275.000 fr., divisé en 12.750 actions de 100 fr., dont 9.250 d'apport attribuées à M. Piène ¹. Siège social à Paris, 62, rue de la Chaussée-d'Antin. Conseil d'administration : MM. Bané [*sic* : Barré (S.H.O.)], Guët ², Lepel-Cointet ³, Piène [*sic* : Pierre] et [Georges] Thomas ⁴. Statuts déposés chez M^e Vallée, à Paris. — *Gazette du Palais*, 15 mars 1921.

AEC 1922-293 — Afrique minière équatoriale, 62, Chaussée d'Antin, PARIS (9^e).
Capital. — Sté an., f. le 25 février 1921, 1.275.000 fr. en 12.750 actions de 100 fr. lib. dont 9.250 d'apport attribuées à M. Pierre.

Objet. — Toutes opérations minières et industries annexes en tous pays et plus particulièrement en A.-E. F.

Imp. — Cuivre.

Conseil. — MM. O[ctave-Antoine] Barré [adm. dél. SHO], présid. ; Pierre de Boissieu [Cie du Maroc, Lièges HPK], Gabriel Guët, Georges Thomas, admin. ; Charles Pierre, admin. dél.

A.-E. F.

¹ Charles Pierre (et non Piène)(1865-1942) : directeur (1899), puis administrateur (1907) des Sultanats du Haut-Oubanghi. Voir [encadré](#).

² Gabriel Guët : banquier.

³ Guy Lepel-Cointet (1884-1954) : issu d'une dynastie d'agents de change parisiens. Fils d'André et d'une Dlle Ouizille, de Lorient. Beau-frère de Gabriel Guët. Associé d'agent de change. Président des Mines, carrière et matériaux de Nécy, des Mines d'antracite de Sainte-Agnès (Isère) et de la Société immobilière de Casablanca. Administrateur de la Société agricole du Maroc, de la Cie chérifienne de colonisation et de la Sté générale pour le développement de Casablanca. Partie prenante dans la Société de gérance des naphthes de Bakou (octobre 1925), destinée à exploiter certains actifs de la doyenne des sociétés pétrolières russes. Administrateur de la S.A. Les Fruits coloniaux (1930).

Adeptes de Teilhard de Chardin. Marié à Jeanne Varanguien de Villepin. Enfants : Éric (en religion), Marc (mpf 1940-1945), marié à Marie-Thérèse de Casamajor ; Monique (ctesse Ogier de Lesseps) ; et Gilbert, administrateur du Crédit électrique et gazier.

⁴ Georges Charles Thomas (Avranches, 1877-Sanary-sur-Mer, 1960) : fils de Gustave-Louis Thomas, négociant, et de Césarine Élisabeth Poullain. Frère de Marie-Anne, mariée à Jean-Baptiste Hersent. Polytechnicien (1898). Officier dans l'artillerie coloniale. Missions en Algérie, au Congo-Cameroun — officier d'académie à ce titre (*JORF*, 17 mai 1913) —, en Pologne (1919)... Administrateur des Mines du Djoué au Congo (1910) et de l'Afrique Minière Equatoriale (1921). Représentant du groupe Hersent dans diverses filiales : Port de Bizerte, Port de Fedhala et dérivés, et administrateur de la Société Hersent Entreprise de travaux publics et maritimes (exécution de tous travaux), elle-même (janvier 1923). Chevalier (1914), puis officier de la Légion d'honneur comme chef d'escadron à titre temporaire, en mission au Pérou (*JORF*, 24 mai et 31 décembre 1923). Chevalier du Dragon d'Annam (*JORF*, 18 mars 1920).

(*Les Annales coloniales*, 24 mai 1922)

L'autorisation de se livrer à l'exploration, aux recherches et à l'exploitation des mines en Afrique équatoriale française, est accordée à M. Lepel-Cointet (Guy), à M. Boissieu (Pierre **de**), à M. Guët (Gabriel) et à M. Thomas (Georges).

COMPAGNIE DES MESSAGERIES FLUVIALES DU CONGO
(*Les Annales coloniales*, 28 juillet 1922)

[...] Nous possédons dans notre portefeuille une part syndicale d'une affaire minière [au] Congo, le syndicat ayant été apporté à une Société anonyme Afrique minière équatoriale, nous avons reçu pour notre part syndicale 26 actions de cette société. Ces actions figurent pour 1 fr., soit la même valeur que représentait notre part syndicale. [...]

A.-E. F.
(*Les Annales coloniales*, 26 octobre 1922)

Par arrêtés du 8 juillet 1922 publiés au *J. O.* de la Colonie du 1^{er} septembre 1922, des permis de recherches minières ont été accordés à MM. Thomas (Georges), Enjalbert (Paul), Guët (Gabriel), Lepel-Cointet (Guy), Pierre (Charles), Barré (Antoine), de Boissieu (Pierre).

A.-E. F.
(*Les Annales coloniales*, 5 mars 1923)

Par arrêtés du gouverneur fédéral de l'A.-E. F., des permis miniers sont accordés à MM. de Boissieu (Pierre), Enjalbert (Paul), Guët (Gabriel), Lepel-Cointet (Guy), Thomas (Georges).

Annuaire industriel 1925-AEF :

AFRIQUE MINIÈRE ÉQUATORIALE, 62, rue de la Chaussée d'Antin, Paris, 9^e. T. Trud. 29-20. Ad. t. Afrimanale-Paris. Soc. an. au cap. de 1.275.000 fr. Cons. d'adm. : Président : M. Octave-Antoine Barré [**SHO**] ; adm. délégué : M. Charles Pierre ; secrétaire, M. Guy Lepel-Cointet ; administrateurs : MM. Pierre de Boissieu [**Cie du Maroc, Lièges HPK...**], Gabriel Guët [**banquier**], Georges Thomas.

Objet de la société : toutes opérations minières ou autres, principalement en Afrique équatoriale française. (587-1-15332).

1926 (janvier) : CRÉATION DE LA **SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE ÉQUATORIALE**

(*Les Archives commerciales de la France*, 25 mars 1927)

PARIS. — Modification. — Soc. dite AFRIQUE MINIÈRE EQUATORIALE, 62, Chaussée-d'Antin. — Transfert du siège 103, Saint-Lazare. — 17 mars 1927. — *Gazette du Palais*.

Société Afrique minière équatoriale
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1927)

Cette société anonyme dont le siège est 103, rue Saint-Lazare, Paris, vient d'établir une communauté d'intérêts avec la Cie minière du Congo français [CMCF*] pour la mise en valeur des permis qu'elle possède dans le bassin minier de Niari. La Compagnie minière lui apporte des permis voisins de ceux de la société, et recevra pour ses apports 14.750 actions de 100 fr. et 2.000 parts bénéficiaires, sur l'émission de 105.250 actions de 100 fr. à laquelle procède actuellement la Société de l'Afrique minière équatoriale.

Minière du Congo français
(*Le Journal des finances*, 2 juin 1927)

[...] Les porteurs de parts [...] ont eu beau jeu pour continuer à prétendre que l'apport de concession fait l'année dernière par la Minière du Congo à l'Afrique minière équatoriale sans qu'ait été demandé l'accord des porteurs de parts qui ont droit à 50 % de l'actif net en cas de liquidation, était parfaitement nul. [...]

Afrique minière équatoriale
(*Le Journal des débats*, 9 juillet 1927)

L'assemblée extraordinaire tenue le 6 courant a approuvé le rapport du commissaire chargé d'apprécier les apports consentis à la société par la Minière du Congo français*, moyennant attribution de 25.250 actions de 100 francs et de 2.000 parts nouvelles. L'assemblée a vérifié, en outre, la sincérité de l'augmentation du capital contre espèces (80.000 actions nouvelles de 100 francs) et constaté la création des 4.000 parts nouvelles (dont 2.000 sont laissées à la disposition du conseil). Le capital est ainsi définitivement porté à 12 millions et le nombre des parts à 6.000.

AFRIQUE MINIÈRE ÉQUATORIALE

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 13.500.000 FRANCS

DIVISÉ EN 135.000 ACTIONS DE CENT FRANCS CHACUNE

Statuts déposés en l'Étude de M^e VALLÉE, Notaire à Paris
le 7 Février 1921

Modifiés par les Assemblées Générales des 17 Juillet, 14 et 28 Septembre 1923,
31 Mars, 25 Juin, 7 Juillet, 14 Septembre et 8 Novembre 1927

DROIT
DE TIMBRE
acquitté
par abonnement
Avis d'autorisation
inséré au
Journal Officiel du
17 Novembre
1927.

SIÈGE SOCIAL A PARIS



ENTIÈREMENT LIBÉRÉE.

N^o 128.943

Un Administrateur

G. Chouas

Un Administrateur

Chouas



CHARLES SKIPPER & EAST, 3, RUE ST.-GEORGES, PARIS.

Coll. Serge Volper
AFRIQUE MINIÈRE ÉQUATORIALE
Société anonyme
Capital social : 13.500.000 fr.

divisé en 135.000 actions de cent fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Vallée, notaire à Paris, le 7 février 1921
modifiés par les assemblée générale des 17 juillet, 14 et 28 septembre 1923,
31 mars, 25 juin, 7 juillet, 14 septembre et 8 novembre 1927

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 17 novembre 1927

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Georges Thomas

Un administrateur (à droite) : Roger Dumont

Charles Skipper & East, 3, rue St-Georges, Paris

(*Les Archives commerciales de la France*, 13 décembre 1927)

PARIS. — Modification. — Soc. dite AFRIQUE MINIÈRE EQUATORIALE (A.M.E.), 103, St-Lazare. — Capital porté de 12.000.000 fr. à 13.500.000 fr. — 8 nov. 1927. — *Gazette du Palais*.

AFRIQUE

Société d'exploration minière équatoriale

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mars 1928)

Cette société, filiale de l'Afrique minière équatoriale, 103, rue Saint-Lazare, Paris, vient de se constituer au capital de 2.500.000 fr. Les administrateurs sont la société précitée, la Société de constructions des Batignolles, MM. Bonnet-Brodard et Julhiet ⁵.

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE

Exercice 1927

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 avril 1928)

.....
La Banque a dirigé les augmentations de capital de l'Afrique minière équatoriale et participé à la constitution de la Société d'exploration minière équatoriale.

Minière du Congo français*

⁵ Édouard Julhiet (1870-1931) : X-Mines, ingénieur-conseil de la Banque de l'Union parisienne, administrateur de la [Compagnie minière du Congo français](#).

Rapport du conseil d'administration
présenté à l'assemblée générale ordinaire du 11 août 1928

[...] Au cours de l'exercice, comme vous le savez, notre compagnie est intervenue dans la reconstitution de la Société Afrique minière équatoriale*, et vous verrez au bilan, sous la rubrique « Portefeuille-titres », l'évaluation des titres qui nous ont été remis par cette société. [...]

AFRIQUE MINIÈRE ÉQUATORIALE
(*Le Journal des débats*, 13 septembre 1928)

L'exercice 1927, consacré presque entièrement à l'établissement d'une usine de traitement des terres noires et au développement des mines, ne comporte pas de compte de profits et pertes. Le bilan ne porte donc aucun solde

Les valeurs disponibles, 7.362.205 francs, et le réalisable, 1.710.192 francs, totalisent ensemble 9.073.397 francs en face de 454.195 fr. de créiteurs divers. Les immobilisations sont portées pour 4.881.708 francs.

(*Le Journal des finances*, 12 octobre 1928)

L'action Minière du Congo [CMCF*] fléchit à 347, tandis que la part s'établit à 16.200, en progrès sur son cours précédent. Cette société recevra 7 millions en actions d'apport sur le capital de 26 millions de francs de la Société Congo-Mines qui va être, paraît-il, incessamment constituée ; l'Union minière financière coloniale devant recevoir de son côté 4 millions d'actions d'apport. Le solde de 15 millions serait souscrit à concurrence de 5 millions par l'Union minière et financière, 4 millions par la Banque de l'union parisienne, 3 millions par la Minière du Congo [CMCF] et 3 millions par l'Afrique minière équatoriale.

(*Les Archives commerciales de la France*, 16 octobre 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. AFRIQUE MINIÈRE EQUATORIALE, A.M.M., 103, Saint-Lazare. — Capital porté de 13.500.000 fr. à 15.500.000 fr. — 28 sept. 1928. — *Gazette du Palais*.

Compagnie minière du Congo Français*
Société anonyme au capital de 88.000.000 de francs
SIÈGE SOCIAL : 16, cours Lafayette, LYON
ADMINISTRATION : 103, rue Saint-Lazare, PARIS
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1928)

Au cours de l'exercice [1927], comme vous le savez, notre compagnie est intervenue dans la reconstitution de la Société Afrique minière équatoriale [...]

UNION MINIÈRE ET FINANCIÈRE COLONIALE
Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs
SIÈGE SOCIAL : 106, rue de Richelieu, PARIS
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1928)

[...] L'Union minière et financière coloniale [UMFC*], en coopération avec l'Union Parisienne, la Compagnie minière du Congo [français][CMCF] et l'Afrique minière équatoriale, va constituer Congo-Mines* [...]. Les mêmes sociétés doivent continuer leur association en constituant une importante société de recherches minières qui reconnaîtra la minéralisation de toute la zone située au nord du chemin de fer terminé entre le port de Pointe-Noire sur l'océan et le kilomètre 100.

AFRIQUE MINIÈRE ÉQUATORIALE
(*Le Journal des finances*, 3 mai 1929)

Les actionnaires ont, du 25 avril au 31 mai, un droit à la cession au pair, d'un certain nombre d'actions à 100 francs de la Société Congo-Mines, à raison d'une action A Congo-Mines pour 7 actions A Afrique minière équatoriale, à titre irréductible.
Les demandes sont reçues, contre remise du coupon n° 2.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS*
(*Le Journal des finances*, 22 juin 1929)

[...] Les divers chapitres du bilan n'appellent aucune remarque particulière, en dehors des modifications résultant de la cession de divers éléments de l'actif, comprenant un permis d'exploitation, faite à l'Afrique minière équatoriale*.

AFRIQUE MINIÈRE ÉQUATORIALE
(*Le Journal des débats*, 25 septembre 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue le 23 septembre, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, ne présentant pas de compte de profits et pertes.

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS
(*Le Temps*, 7 octobre 1929)

.....
Nous vous rappelons que nous vous avons convoqués en assemblées générales extraordinaires au cours de l'exercice 1928, pour procéder à l'augmentation de 8 millions de francs de votre capital social en 5 millions d'actions A et 3 millions d'actions B, à vote plural. Ces actions à vote plural ayant été souscrites par l'Afrique minière équatoriale, votre société a, à son tour, souscrit à l'augmentation de capital de 2 millions de francs, en 20.000 actions B, de la dite société.

PARTICIPATION DANS LE CONSORTIUM MINIER CONGO-NIARI

AFRIQUE MINIÈRE ÉQUATORIALE (*Le Journal des finances*, 20 juin 1930)

La Société Afrique minière équatoriale porte son capital de 15.500.000 francs à 30.000.000 de francs par l'émission de 145.000 actions ordinaires « A » nouvelles de 100 francs, nominal.

Sur ces 145.009 actions nouvelles, 43.500 sont laissées à la disposition du conseil d'administration et le solde de 101.500 francs est réservé :

À concurrence de 56.500 aux anciens actionnaires A et B qui peuvent souscrire à titre irréductible, à raison d'une action nouvelle pour trois actions anciennes possédées, ainsi qu'à titre réductible ;

À concurrence de 45.000 aux porteurs de parts qui peuvent souscrire à titre irréductible, à raison de cinq actions pour deux parts possédées, ainsi qu'à titre réductible.

La répartition des actions souscrites à titre réductible sera faite, dans chaque catégorie, au prorata des souscriptions à titre irréductible formulées.

Les actions nouvelles sont émises, jouissance du 1^{er} janvier 1930, au prix de 140 francs par titre. Le montant du premier quart, augmenté de la prime, soit 65 francs par titre, devra être versé à la souscription tant pour les souscriptions irréductibles que pour les souscriptions réductibles.

Le droit de souscription sera exercé pour les actions au porteur par la remise du coupon n° 3, pour les parts au porteur par la remise du coupon n° 2, et pour les actions et les parts nominatives sur présentation des certificats qui recevront une estampille constatant l'exercice du droit de souscription.

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 4 juillet 1930 : à Paris : à la Banque de l'union parisienne [BUP], 7, rue Chauchat et 10, rue Le-Peletier ; à la Banque commerciale africaine, 52, rue Laffitte et à la Banque française de l'Afrique, 23, rue Taitbout.

Afrique minière équatoriale (*Le Journal des débats*, 7 août 1930)

Réunis le 5 courant, en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont régularisé l'augmentation du capital social porté de 15.500.000 francs à 30 millions de francs, par l'émission de 145.000 actions « A » de 100 fr. nominal, dont 43.500 ont été laissées à la disposition du conseil, les 101.500 autres ayant été souscrites à 56.500 par les actionnaires « A » et « B » et 45.000 par les porteurs de parts. Ces nouvelles actions ont été créées jouissance du 1^{er} janvier 1930.

(*Les Archives commerciales de la France*, 8 septembre 1930)

PARIS. — Modification. — Soc. dite AFRIQUE MINIÈRE EQUATORIALE, 103, St-Lazare.— Capital porté de 15.500.000 fr. à 30.000.000 fr. — 5 août 1930. — *Gazette du Palais*.

VALEURS NÉGOCIÉES « HORS COTE »
Renseignements et cours indicatifs donnés
sans garantie ni responsabilité.
(*Les Annales coloniales*, 16 septembre 1930)

Afrique minière équatoriale
Trust minier, 155.000 act. de 100 fr. ; 18.000 parts ; dernier cours : A. : 159 ; P. 1.900. — 1928 : P. H. : A. 298, P. 4.800 ; P. B. : A. 250, P. 3.500 ; 1929 : P. H. : A. 279, P. : 5.700, P. B. : A. 230, P. 4.000.

Afrique minière équatoriale
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1930)

L'exercice 1929 comporte une simple situation active et passive, la société n'étant pas en exploitation.

En 1929, la société a constitué, avec la Cie minière du Congo français et la Sté Congo-Mines, le Consortium minier du Congo-Niari, pour unifier l'activité des sociétés minières du bassin du Niari.

Un appel des fonds restant à libérer sur l'augmentation de capital de juin dernier, serait fait vers la fin de l'année.

Afrique Minière Equatoriale
A. M. E.
(*La Journée industrielle*, 6 décembre 1930)

Réunis hier en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Thomas, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1929 comportant une simple situation active et passive la société n'étant pas encore en exploitation.

MM. Hippolyte Bouchayer et Achalme ont été nommés administrateurs pour six ans.

Au cours de l'exercice 1929, la société a constitué, de concert avec la Compagnie minière du Congo français et la société Congo-Mines, le Consortium minier du Congo-Niari, qui a pour objet d'unifier sous une direction commune l'activité des trois sociétés minières du bassin du Niari. La réalisation du programme de recherches, puis de mise en valeur des gisements s'échelonnera probablement sur plusieurs années.

Appels de fonds
AFRIQUE MINIÈRE ÉQUATORIALE
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1930)

2^e quart (25 francs) sur les actions nouvelles, 30 déc. 1930.

AEC 1931/479 — Afrique minière équatoriale (A.M.E.) ⁶, 103, rue Saint-Lazare, Paris 9^e.

Conseil. — MM. Georges Thomas, présid. ; Pierre Achalme, vice-présid. ; Pierre Bonnet-Brodart ⁷, Albert Enders [administrateur de la Cie minière du Congo français...], Jacques Achalme, Hippolyte Bouchayer ⁸, Roger Dumont, Adrien Josse ⁹, Édouard Julhiet.

Le krach de la Cie générale d'Outremer
(*Les Annales coloniales*, 15 janvier 1931)

Président : le docteur P. Achalme, qui est en même temps président de la Société minière et agricole de la Côte-d'Ivoire, vice-président de l'Afrique minière équatoriale, président de la Minière du Congo Français, de Congo-Mines, de la Société d'exploration minière équatoriale, de la Compagnie générale de commerce à Madagascar et de la Compagnie générale de commerce au Maroc.

Appels de fonds
Afrique Minière Equatoriale
(*Les Annales coloniales*, 7 mars 1931)

3^e quart (25 janv.) sur les actions A, pour le 9 mars.

(*L'Étoile de l'AEF*, 5 mai 1931)

Consortium minier Congo-Niari
Mindouli (A. E, F.)
Direction générale

Mindouli, le 15 avril 1931

Monsieur,

Rentrant prochainement en Europe, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la direction générale des sociétés :

Consortium minier Congo-Niari
Compagnie minière du Congo français
Congo-Mines

⁶ Archives Serge Volper.

⁷ Pierre Ferdinand Bonnet-Brodart (et non *Brodard*) : fils de Joseph Bonnet, conseiller à la Cour de cassation, conseiller général de la Haute-Saône, et de Georgine Schlatter. Beau-frère de Max Lauth. Administrateur des Mines d'or du Châtelet (jan. 1923), d'Olida (salaisons)(nov. 1923), de la Compagnie industrielle des mines d'or en France (Ciminor)(1928), de la Société d'exploration minière équatoriale (1928) et de l'Afrique minière équatoriale.

⁸ Hippolyte Bouchayer (1872-1957) : ingénieur ECP, administrateur des Forces motrices et usines de l'Arve, des Constructions électriques de Lyon et du Dauphiné, des Tréfileries et laminoirs du Havre, de Péchiney, de la Société Le Nickel, pdg des Papeteries de France...

⁹ Adrien Josse : administrateur de deux douzaines d'affaires, dont la Cie minière du Congo français (vice-président), président de la Banque française de l'Afrique (1904). Voir [encadré](#).

Société Afrique minière équatoriale
Société d'exploration minière équatoriale
sera assurée par Monsieur Isidore Brun, qui aura seul qualité et pouvoirs nécessaires
pour engager les dites sociétés vis-à-vis de l'Administration de la colonie et des tiers.

Monsieur Isidore Brun signera :

Brun

Le directeur général en Afrique :

Aug. Grosset

Résultats d'exercice
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 juillet 1931)

Afrique minière équatoriale. — Le bilan de 1930 se solde encore sans compte de profits et pertes. Poste concessions, travaux et études. 1.487.449 fr. contre 6.960 ; frais de premier établissement, 447.072 fr. contre 293.784. Valeurs réalisables, 3.096.781 fr. contre 3.787.584 fr. Disponibilités, 4.157 fr. contre 936.670 fr. Crédoiteurs, 35.460 fr. contre 25.000 fr.

AFRIQUE MINIÈRE ÉQUATORIALE (A. E. M.)
(*Le Journal des débats*, 1^{er} août 1931)

L'assemblée ordinaire du 28 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1930.

La société n'étant pas entrée en période d'exploitation, le bilan ne comporte pas encore de compte de profits et pertes. La reconnaissance générale du domaine minier de la société est exécutée par le Consortium minier Congo-Niari, la réalisation du programme de recherches mis en œuvre en 1929 s'est poursuivie au cours de l'exercice..

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Pierre Léon au poste d'administrateur. Elle a réélu M. Albert Enders, administrateur sortant.

AFRIQUE MINIÈRE ÉQUATORIALE
(*Le Journal des débats*, 16 septembre 1932)

L'assemblée du 30 septembre aura à approuver les comptes de l'exercice 1931, qui se soldent encore sans profit ni perte. Ils se totalisent à 36.134.675 fr. contre 34.970.914 fr. et se décomposent ainsi :

À l'actif, les immobilisations figurent pour 12.670.581 fr. contre 10.786.843 fr. Cette augmentation est due à l'accroissement du poste concessions, travaux et études qui passe de 4.319.737 fr. à 6.872.693 fr. Les versements à libérer par les actionnaires tombent de 7.291.275 fr. à 3.652.700 fr. Les débiteurs divers figurant antérieurement pour 7.290.402 francs disparaissent. Par contre, le portefeuille-titres se gonfle à 19.308.432 fr. contre 9.096.100 fr. et l'ensemble réalisable s'inscrit à 23.463.436 fr. contre 24.097.221 fr. Les disponibilités se montent à 657 fr. contre 88.849 francs.

Au passif, le capital est inchangé à 30 millions, et la prime d'émission à 4.238.111 fr. Les crédoiteurs divers passent de 29.753 fr. à 1.551.564 fr.

AFRIQUE MINIÈRE ÉQUATORIALE
(*Le Journal des débats*, 4 octobre 1932)

L'assemblée ordinaire du 30 septembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931, pour lequel il n'a pas été établi de compte de profits et pertes. (Voir l'analyse du bilan dans nos feuilles du 16 septembre.)

COMPAGNIE MINIÈRE DU CONGO FRANÇAIS
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1932).

Nous avons signalé que cette société se proposa d'absorber l'Afrique minière équatoriale et la Congo-Mines.

Afrique minière équatoriale-Congo Mines
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 31 mars 1933)

Approbation des bilans au 30 juin 1932. de ces deux sociétés. s'appliquant à un exercice d'une durée exceptionnelle de six mois, par suite de la fusion de ces entreprises avec la Compagnie minière du Congo français, ne comportant pas de compte de profits et pertes.

CHAMBRE SYNDICALE
DES AGENTS DE CHANGE
Radiations de la Cote
(*Le Journal des débats*, 27 décembre 1934)

À partir du 1^{er} février, les valeurs suivantes cesseront d'être négociables à la Bourse : actions O anciennes de 250 fr. du Comptoir Lyon Alemand ; actions A anciennes de 100 fr. (teinte verte) de la Compagnie minière du Congo Français* ; actions B anciennes de 500 fr. de la Société Aux Trois Quartiers ; actions anciennes de 250 fr. (teinte verte) de la Grande Maison de Blanc ; actions A de 100 fr. de la **Société Afrique minière équatoriale (en liquidation)**.
